ROBECO
The Investment Engineers

Robeco Global Stars Equities Fund N.V.

(anciennement dénommée Robeco N.V.)

Rolinco N.V.

(Sociétés d'investissement à capital variable de droit néerlandais)

Dividende au titre de 2016

Lors des assemblées générales annuelles des actionnaires tenues le 20 avril 2017, les dividendes suivants ont été fixés au titre de l'exercice 2016 par action d'une valeur nominale de 1 EUR.

	ISIN	Dividende brut	Impôt sur les dividendes	Dividende net
Robeco Global Stars Equities Fund	NL0000289783	1,00 EUR	0,15 EUR	0,85 EUR
Rolinco	NL0000289817	0,60 EUR	0,09 EUR	0,51 EUR

À dater du 24 avril 2017, les actions seront cotées ex-dividende. La date d'arrêté pour le dividende est le 25 avril 2017. À partir du 15 mai 2017, le dividende sera mis en paiement en espèces, après retenue de 15 % au titre de l'impôt néerlandais sur les dividendes. Il est conseillé aux actionnaires non assujettis à l'impôt néerlandais de prendre contact avec leur propre conseiller pour les conséquences de la retenue de 15 % au titre de l'impôt néerlandais sur les dividendes sur leur situation personnelle. Les actionnaires en Belgique recevront leur dividende, après déduction du précompte mobilier de Belgique de 30%.

L'établissement payeur est ABN AMRO Bank à Amsterdam. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser à CACEIS Belgium S.A., (assurant le service financier, Avenue du Port 86C Bte 320 à Bruxelles).

Les prospectus, les Informations clés pour l'investisseur et les rapports périodiques les plus récents peuvent être consultés et sont disponibles gratuitement dans la langue néerlandaise et anglaise, via www.robeco.be, auprès du siège de la Société, (Weena 850, 3014 DA Rotterdam) et, en Belgique, auprès du CACEIS Belgium S.A., (assurant le service financier, Avenue du Port 86C Bte 320 à Bruxelles). La Valeur Nette d'Inventaire est publiée sur le site Internet de la BEAMA (www.beama.be/niw).

Les actionnaires, les usufruitiers et créanciers gagistes dont les droits sont attachés à une action au porteur (titre K) sont informés qu'ils ne peuvent exercer les droits attachés à cette action tant que les actions n'ont pas été délivrées à une institution associée afin de faire partie d'un dépôt collectif.

Nous attirons l'attention des distributeurs sur la procédure de réinvestissement publiée sur www.securitiesinfo.com

Les directoires

Rotterdam, le 21 avril 2017